

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
représentés	: 1
votants	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le huit avril deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du premier avril deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2025/027 en date du 8 avril 2025

Remplacement du caisson d'extraction de la ventilation à la Mairie – étude de devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle qu'il est important que la ventilation à la mairie fonctionne correctement. Il se trouve que le caisson d'extraction est défectueux. L'entreprise Cycl'air propose d'effectuer les prestations suivantes :

- Remplacement du caisson d'extraction complet de la ventilation. Dépose et évacuation du caisson d'extraction en place. Fourniture et mise en place d'un nouveau caisson d'extraction de marque Atlantic de type Crit'air mini 1000 mono 230V. Raccordement aéraulique du conduit d'extraction et du refoulement. Essais et remise en service de l'installation. Evacuation des déchets en centre de tri. Tarif de la prestation : 1320 € TTC.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Cycl'air Hygiène pour le montant de 1320 € TTC pour le remplacement du caisson d'extraction complet de la ventilation à la mairie.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 8 avril 2025.
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250408-2025-027-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

